



Conseil Local
de Santé Mentale

Rapport d'activité

2023-2024

Sommaire



1

Cap CLSM

2

Les objectifs du CLSM

3

La gouvernance et les instances

4

La charte partenariale

5

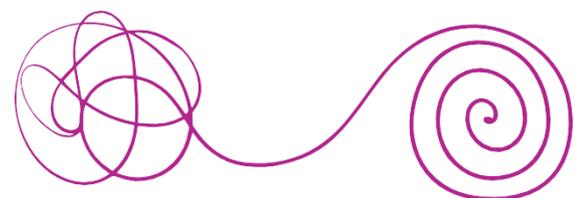
Les actions déployées

6

Conclusion

7

Les perspectives



Cap CLSM

Rétrospective

A compter de janvier jusqu'à septembre 2022

06/10/2022

- Réalisation du diagnostic en santé mentale de la population Clamartoise
- Restitution publique

16/11 et 14/12/2022

- Atelier de travail N°1 : parcours de vie
- Atelier de travail N°2 : organisation des soins psychiques

06/04/2023

- Validation de la feuille de route au Conseil Municipal
- Délibération N° 2304-036

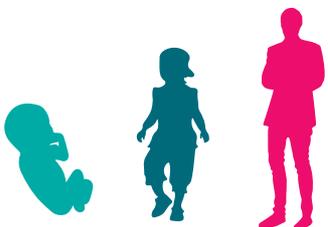
29/06/2023

- Lancement officiel
- Signature de la charte partenariale

Les axes du CLSM

Lors du diagnostic en santé mentale de la population Clamartoise et des ateliers de travail avec les acteurs terrains, des axes ont pu se dégager :

- I. L'accès aux soins
- II. L'organisation de parcours de santé et de vie sans rupture
- III. La coordination médecine générale - psychiatrie
- IV. La prévention et gestion des situations de crise et d'urgence
- V. La promotion et respect des droits
- VI. L'action sur les déterminants sociaux de la santé mentale



Public prioritaire : les 12 à 25 ans puis les 0 - 12 ans.

Les objectifs du CLSM

Finalité : Penser global, agir local !



Le Conseil Local de Santé Mentale sur la commune de Clamart est de nature à fournir un cadre politique et institutionnel pour prendre en compte les systèmes existants, valoriser les dispositifs qui fonctionnent, tisser des liens, faire évoluer les pratiques dans une perspective plus transversale et inclusive.

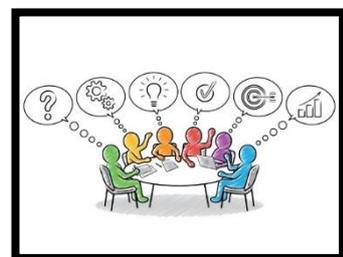
C'est une instance de concertation et de coordination en vue de :

- promouvoir l'information et la prévention en santé mentale,
- favoriser l'accès aux soins et l'inclusion sociale des personnes en souffrance psychique,
- promulguer des actions contre la stigmatisation et les discriminations,
- contribuer à une meilleure connaissance mutuelle des acteurs locaux et développer les partenariats,
- proposer différentes actions à partir des besoins identifiés en concertation avec les partenaires.

Le CLSM de Clamart entend la santé mentale au sens large et prend en considération un public qui va de la petite enfance au grand âge en passant par les jeunes et les adultes pour notamment :

- la souffrance psychique (anxiété, dépression, harcèlement...),
- les addictions,
- le handicap résultant des troubles psychiques,
- les troubles psychiques (schizophrène, psychoses...).

En d'autres termes, il faut en parler pour comprendre.



La gouvernance

Rôles

Comité de Direction

Mme Quillery Christine, 1ere adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de la santé, de l'action sociale et des séniors.

Mme Poirier Frédérique, Conseillère Municipale, déléguée au handicap et à la RSE.

Mr Afchain Gauthier, Directeur Général adjoint aux services à la population.

Cette instance a pour objectif de donner le cadre stratégique et politique.

Membres permanents de la cellule de veille

- CCAS
- CMS
- Hôpital Paul Guiraud
- EPS ERASME
- Police Municipale
- UNAFAM
- Vallée Sud Habitat
- Usager

Comité de Pilotage

Mme Vincent Coralie, Directrice de la Santé.

Mme Vanborre Jessica, Directrice de l'Action Sociale.

Mme Paput Sarah, Responsable du Pôle Social et Handicap, Coordinatrice du CLSM.

Cette instance stratégique a pour objectifs de :

- Veiller au respect des règles éthiques
- Valider les orientations de la feuille de route établie avec les partenaires lors des ateliers de travail.
- Déterminer la réalisation des actions à mener et prévoir l'évaluation du plan d'action.
- S'assurer de la gestion des ressources financières allouées au fonctionnement du CLSM.
- Proposer de nouveaux partenariats et projets.

La coordinatrice du CLSM

Son rôle a pour objectifs de :

- Coordonner et mettre en réseau les partenaires
- Animer les différentes instances
- Assurer le suivi des situations complexes
- Etre un relai d'informations sur le terrain

Les instances

L'Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle présidée par le Maire de Clamart ou son représentant a pour objectif de se réunir pour faire le bilan de l'année écoulée, pour continuer à promouvoir la santé mentale, pour continuer à favoriser la mise en lien entre partenaires lors d'une instance qui est dédiée à partager et échanger collectivement sur le même sujet de la santé mentale.



La Cellule de veille en santé mentale

Cette instance permet une analyse partagée des situations complexes entre professionnels permettant ainsi d'émettre des préconisations sur mesures, adaptées, inclusives et accessibles avec une intervention coordonnée des services. Elle peut être saisie par les usagers concernés, l'entourage, le voisinage, les professionnels en institution, les professionnels libéraux et les professionnels du médico-social pour des situations complexes de personnes en souffrance psychosociale.

La cellule de veille préconisera des recommandations pour la personne et/ou son entourage, dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel. Elle agit dans l'intérêt des personnes concernées et dans l'intérêt général.

Les commissions thématiques logement & enfance-jeunesse

Les Rencontres CLSM ont pour objectif de travailler en réseau sur des questions partagées avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle élabore des projets et mettent en place des actions sur la base de l'expertise des partenaires locaux, des personnes concernées, des familles et des habitants. Ces commissions s'inscrivent dans l'axe N°2 du CLSM « organisation des parcours de santé et de vie sans rupture ».

Dans ce cadre, l'objectif principal de la commission logement est de définir des actions partenariales de soutien à l'accès et au maintien dans le logement. Et l'objectif de la commission enfance-jeunesse est de développer des actions partenariales de prévention.

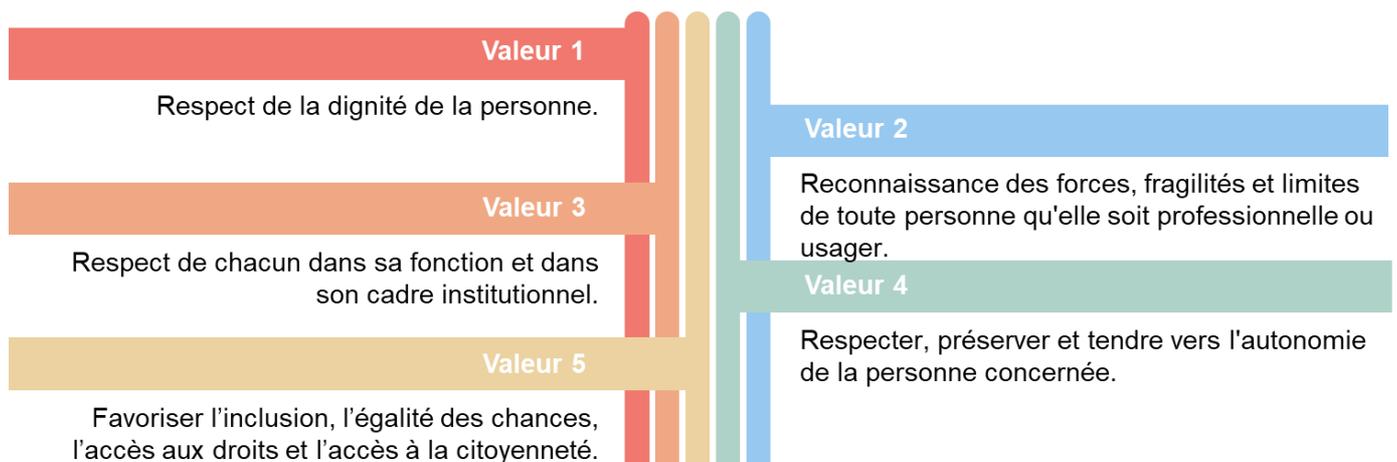
La charte partenariale

Les partenaires signataires de la charte

Hôpital Paul Guiraud - EPS Erasme - Hôpital Percy - Hôpital Béclère - UnAFAM - DAC 92 Sud Osmose - ARS 92 - Vallée Sud Habitat - AT 92 - Service des Solidarités du Territoire - CSAPA Chimène-Baudelaire - CLIC - Les Amis de l'Atelier - CIDFF - Adoma - UNAPEI 92

La charte partenariale a été conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2023 avec une tacite reconduction jusqu'à 3 ans.

Les valeurs et les principes de la charte



Principe 1 : Rompre l'isolement professionnel sur des situations complexes en instaurant des relais repérés et légitimes et en assurant la connaissance des rôles de chacun.

Principe 2 : Être un espace d'échange et d'écoute, associant toutes les parties concernées dont les usagers.

Principe 3 : Chaque professionnel s'engage à être disponible, à l'écoute et à s'inscrire dans un partenariat co-constructif.

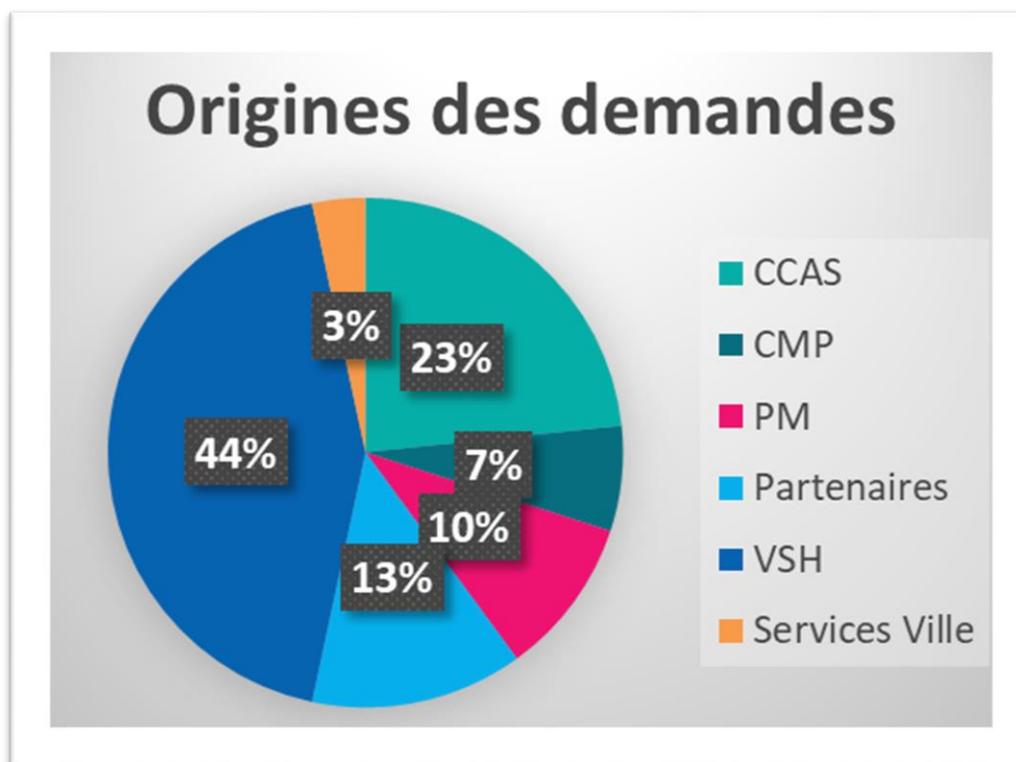
Principe 4 : Comprendre, tenir compte et respecter la spécificité de chaque secret professionnel.

Principe 5 : Garantir la stricte nécessité et la confidentialité des informations qui seront partagées au sein du CLSM.



Les actions déployées

Les cellules de veille en Santé Mentale



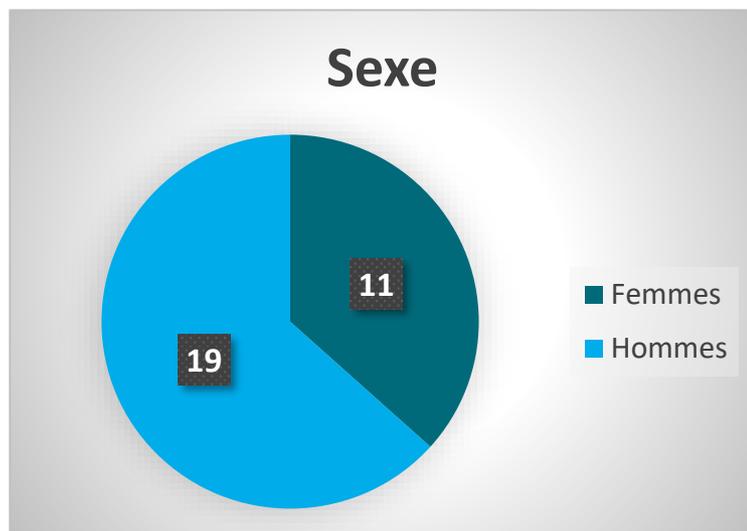
Le profil des personnes

- Lors des six cellules de veille du CLSM organisées pendant l'année 2023-2024, **30 situations ont pu être abordées**.
28 situations concernent des personnes majeures et 2 situations sont pour des mineurs.
- L'origine des situations est majoritairement de la part du bailleur social majoritaire sur la Ville, Vallée Sud Habitat. Le motif de troubles du voisinage permet une identification des personnes en situation de vulnérabilité psychique et requérant un besoin d'accompagnement. Les situations présentées arrivent également par d'autres portes d'entrées comme via le CCAS suite à des démarches sociales ou pour le handicap. La Police Municipale a également pu présenter des situations suite à des interpellations récurrentes.

Les actions déployées

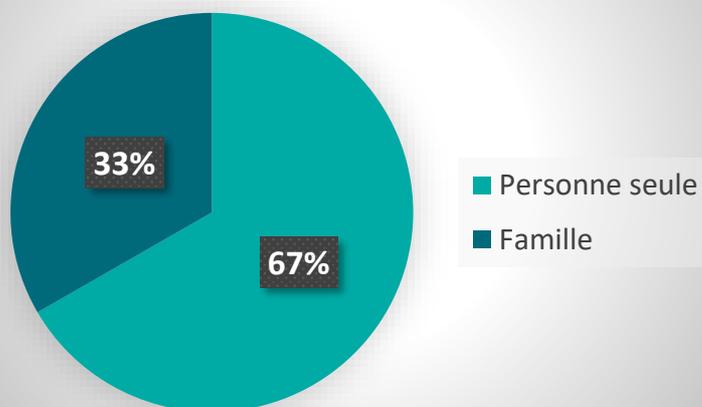
Le profil des personnes

Parmi les profils représentés, une prévalence moyenne du profil masculin se remarque avec 63% et 37% de profils féminins.



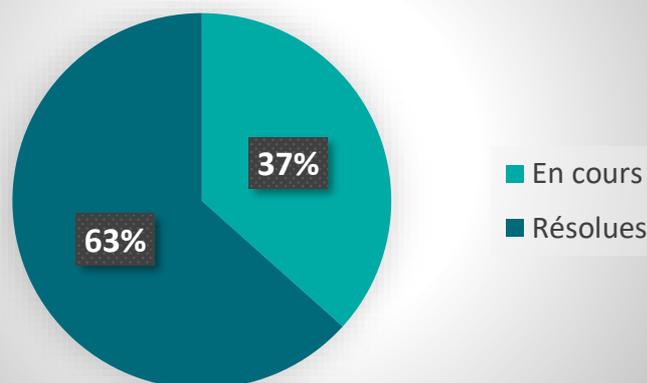
Parmi les profils représentés, 20 personnes vivent de façon isolée et 10 personnes sont en famille.

Typologie des ménages



Sur les 30 situations abordées, 19 ont pu être traitées dans leur globalité. 11 sont en cours d'actions partenariales complémentaires.

Suivi des situations



En majorité, nous pouvons constater que sur 30 situations abordées, 18 personnes, soit 60% étaient déjà suivies par le secteur de la psychiatrie.

Les actions déployées



4 Commissions thématiques

4 rencontres ont permis de créer un tissu partenarial riche et solide afin d'aborder des situations croisées. Des actions ont pu se tenir sur le harcèlement sur les réseaux sociaux, sur la prévention aux addictions (tabac, protoxyde d'azote ...), sur la sensibilisation auprès des enfants des situations de handicap, sur l'élaboration d'outils à destination du grand public, sur la formation des gardiens d'immeuble du bailleur Vallée Sud Habitat.



**JE SUIS SECOURISTE
EN SANTÉ MENTALE**

 Premiers Secours
en Santé Mentale
France
APPRENDRE À AIDER

15 Formation PSSM Intra

15 agents de la Ville de Clamart ont pu être formés aux Premiers Secours en Santé Mentale et devenir Secouristes.

Les services ayant bénéficiés de cette formation sont la police municipale, le service de la jeunesse, l'éducation, les ressources humaines, Clamart & Vous et le CCAS.

Ainsi, les usagers ou les salariés en détresse psychique peuvent être accompagnés et orientés au mieux vers les interlocuteurs adéquats.



7 Formation PSSM ARS

7 professionnels et partenaires du CLSM ont pu bénéficier d'une session de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale organisée par l'ARS du 92.

Permettant de disposer d'outils et de connaissances en faveur de la santé mentale afin que les usagers de ces associations et services médico-sociaux puissent être accompagnés et orientés selon leurs besoins.



Convention

1 convention signée par le Groupe Hospitalier Paul Guiraud avec la Direction de la Santé pour des consultations avancées d'un psychiatre au sein du Centre Municipale de Santé Jaurès.

1 réactualisation de la procédure interne à la Ville pour les demandes d'hospitalisation sans consentement.

Les actions déployées



Annuaire des partenaires

Cette ressource était un outil attendu et demandé par les partenaires du CLSM. L'annuaire regroupe l'ensemble des contacts des services de la Mairie, du secteur de la psychiatrie adulte et enfant sur la commune, du médico-social, des associations, des dispositifs d'accompagnement et des partenaires membres du CLSM.



Prévention Santé Mentale

Le CLSM a pu tenir un stand pour faire de la prévention via un quizz en faveur de l'ensemble des collégiens de la Ville, lors du forum Giga La Vie en partenariat avec le Service de la Jeunesse de l'Institut des Hauts de Seine.

1. Qu'est-ce qu'une bonne santé mentale ?
 - A. Ne pas avoir de maladie mentale
 - B. Etre bien avec soi-même et les autres
 - C. Faire des jeux



Atelier bien-être

Le CLSM, en partenariat avec l'association Thérapies & Mieux-être ont pu mettre en place 3 ateliers en faveur des Clamartois tout âge confondu.

- l'alimentation anti-stress par la naturopathie au sein de la Maison de la Jeunesse.
- automassages du ventre et des pieds pour s'apaiser rapidement au sein du Centre Socio-Culturel
- faire de son stress un allié au sein du CSC



Première édition des SISM 2023

« A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit »

Les Semaines d'Information en Santé Mentale sont l'occasion de fédérer autour d'une cause commune, de parler de santé mentale, de déstigmatiser, de faire de la prévention, de prendre soin de soi. Le CLSM a pu ainsi réaliser plusieurs actions à destination des enfants, des familles, des adultes, aussi bien auprès des professionnels que du grand public.

Conclusion

- Ce bilan d'activité met en lumière la première année du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de Clamart. Le travail entrepris au travers de ces différentes actions met en avant :
- Créer du maillage partenarial et décloisonner les secteurs d'intervention ;
- Repérer des personnes en situation de vulnérabilité et proposer un accompagnement multi-partenarial ;
- Promouvoir l'importance de la santé mentale à travers le dispositif du CLSM par des actions de prévention et de déstigmatisation des troubles psychiques ;
- Créer du lien entre plusieurs services municipaux sur la santé mentale ;
- Déployer de manière opérationnelle la feuille de route co-construite avec les acteurs du médico-social, du sanitaire, du social, municipaux et associatifs ;
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Permettre l'accès aux droits fondamentaux.



Perspectives 2024-2025

- Poursuivre, développer et co-construire des actions avec les partenaires de la commune.
- Organiser la campagne nationale 2024 des SISM dont le thème est : « en mouvement pour notre santé mentale » :
 - Relai d'information des animations organisées par les partenaires
 - Co-construction d'événements grand public
- Participer aux instances départementales du PTSM
- Participer aux instances nationales du CCOMS
- Favoriser et Accompagner les usagers qui le souhaitent à participer et s'investir dans les différentes instances du CLSM, notamment via le biais des rencontres nationales en visio.

